

MANDAT DE CONGRESSISTE

A retourner au S3 pour le vendredi 2 avril 2021 dernier délai (organisation des votes à distance)

VILLE : _____ ETABLISSEMENT : _____

Délégués au congrès

Sont délégués au congrès :

- ➡ les membres du CSA,
- ➡ les représentants mandatés des S1 et S2.

Les S1 ont droit à un délégué par tranche de 15 adhérents (même incomplète : article 15 du règlement intérieur).

Désignés comme auditeurs (sans mandat)

✂-----

MANDAT DE CONGRESSISTE

(à déposer auprès du chef d'établissement avec la demande d'autorisation d'absence)

Les syndiqués du SNES FSU dont les noms suivent sont mandatés par la section syndicale de l'établissement pour participer aux travaux du congrès académique du SNES FSU le MERCREDI 7 AVRIL et le JEUDI 8 AVRIL de 9 heures à 18 heures.

ETABLISSEMENT : _____ VILLE : _____

Collègues demandant une autorisation spéciale d'absence (délégués du S1 ou membres du CSA) au titre de l'article 13 du décret 82-447 modifié :

Signature du secrétaire de S1 :